

**OBJET :**  
**CREATION DE**  
**POSTES DE**  
**VACATAIRE POUR**  
**ASSURER LES**  
**ETUDES**  
**SURVEILLEES**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPALX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL  
EN DATE DU : 22.10.2019

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 22.10.2019

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU 05 NOV. 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 28 octobre 2019,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents :** GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, SOULIER Agnès, LINOUE Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

Mme BESSET Jacqueline donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à Mme GUILHEM Evelyne,

Mme BARTHES Chantal donne procuration à Mme BATIGNE Brigitte,

Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,

M. BUSTOS Jean-Paul donne procuration à M. THOMAS Guy,

Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOUE Stéphane,

Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,

Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. THOMAS Eric,

**Absentes :** Mme CHOPIN Marie-Christine,

**Secrétaire :** Mme CHABERT Sabine,

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que les collectivités peuvent recruter des personnels vacataires ; ceux-ci doivent réunir les trois conditions suivantes :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé
- Recrutement discontinu et répondant à un besoin ponctuel
- Rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de procéder au recrutement d'un ou plusieurs vacataires, chargés des études surveillées, selon le besoin, afin de pallier l'absence des professeurs des écoles devant habituellement assurer cette mission.

La charge de l'activité périscolaire revenant à la collectivité, l'indemnisation des études également, l'ensemble des animateurs étant déjà mobilisé, il devient impératif de recruter du personnel vacataire dédié aux études surveillées pour l'année scolaire 2019/2020.

Monsieur le Maire précise les conditions de rémunération de chaque vacation d'une heure en montant brut, à savoir :

- 11.07 € l'heure en 2019.
- 11.10 € l'heure en 2020

Les crédits nécessaires figurent au budget 2019, Chapitre 012.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**AUTORISE** M. le Maire à recruter un ou plusieurs vacataires durant la période scolaire de septembre à juin de chaque année scolaire à compter d'octobre 2019 jusqu'en juin 2020 pour assurer les études surveillées.

**FIXE** la rémunération à un montant horaire brut de 11.07€ en 2019 et de 11.10€ en 2020.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 28 octobre 2019.



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le : <b>05 NOV. 2019</b> Certifiée exécutoire par réception en préfecture le : <b>04 NOV. 2019</b> Par publication le : <b>05 NOV. 2019</b> Par délégation, Le Directeur Général des Services

<b>Hervé ANTOINE</b>

